



**FORMATION SÉCURITÉ pour les PERSONNELS EMBARQUÉS
sur des NAVIRES ARMÉS à la PETITE PECHE ou à la PECHE
COTIERE de longueur inférieure à 12 mètres**

Dates et lieux : Sur demande, en fonction des places disponibles.

Conditions d'entrée en formation

- Avoir l'aptitude médicale délivrée auprès d'un médecin du service des gens de mer (en cours de validité)
- Etre titulaire d'une attestation de natation (50 m ou plus, départ plongé)

Contenu de formation	Nombre d'heures
I. Techniques individuelles de survie 1.1. Enseignements théoriques et pratiques relatifs à la compétence « survivre en mer en cas d'abandon du navire » 1.2. Enseignements théoriques et pratiques relatifs à la compétence « réagir en cas de chute d'un homme à la mer »	8H00 Dont 5H00 de TP
II. Formation de base à la lutte contre l'incendie 2.1. Enseignements théoriques relatifs à la compétence « réduire au minimum le risque d'incendie et être préparé à faire face à des situations d'urgence dues à l'incendie » 2.2. Enseignements théoriques et pratiques relatifs à la compétence « lutter contre les incendies »	4H00 Dont 2H00 de TP
III. Prévention des risques à bord – UV-PRAB/F 3.1. Généralités sur la prévention des risques 3.2. Prévention des abordages en mer 3.4. Dangers des conduites addictives 3.5. stabilité des navires de pêche 3.6. Les voies d'eau	4H00
IV. UV- PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1)	7H00
Total	23H00

Durée du stage : 3 jours (23H)

Coût de formation : 440 €